



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/NOV/122</b>	<b>OBJET :</b>  MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE POUR LE SERVICE ENFANCE ET LE SERVICE ÉDUCATION / GUICHET UNIQUE
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 14/11/2016	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 07/11/2016	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 07/11/2016	

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, 1ère Adjointe au maire, en suite des convocations adressées le 7 novembre 2016.

**Étaient présents :**

Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Michel BILLOUT, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Virginie SALITRA
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX

**Étaient absents :**

- Jacob NALOUHOUNA
- Rachida MOUALI

Madame Stéphanie CHARRET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161114-2016-NOV-122-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2016  
Date de réception préfecture : 21/11/2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

VU la délibération n° 2015/JUIL/087 approuvant la convention de mise à disposition des services entre la commune de Nangis et la communauté de communes de la Brie Nangissienne pour l'exercice des compétences périscolaires et extrascolaires – mise à disposition du service éducation/guichet unique

CONSIDERANT l'exécution d'heures supplémentaires en cas d'absence exceptionnelle pour assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les conditions de prise en charge des heures supplémentaires effectuées,

VU le projet de convention modifiée établi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE la convention de mise à disposition du service Education / Guichet unique entre la commune de Nangis et la communauté de communes de la Brie Nangissienne pour l'exercice des compétences périscolaires et extrascolaires.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjointe à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 novembre 2016

La 1ère Adjointe au maire,

Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20161114-2016-NOV-122-  
DE  
Date de télétransmission : 21/11/2016  
Date de réception préfecture : 21/11/2016